

Directeur/directrice d'établissement et de services pour personnes âgées dépendantes

RNCP9875 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	332p, 330t
Code(s) ROME	K1403
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	22/07/2010
Date d'échéance	22/07/2015

Certificateur(s)

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS - SCIENCES PO (IEP) · SIRET : 19753431600017

Institut d'études politiques de Paris (IEP Paris)

<http://www.sciences-po.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le directeur / la directrice d'établissement et de services pour personnes âgées dépendantes a ses différentes missions :

- La personne responsable définit et met en œuvre le projet d'établissement (ouverture, reprise d'activités, renouvellement d'autorisation, extension des capacités d'accueil).
- Elle assure la gestion financière, budgétaire et comptable de l'établissement dans le cadre des règles spécifiques de tarification du secteur de la gérontologie et de ses évolutions.
- Elle anime les relations contractuelles et la négociation avec les pouvoirs publics.
- Elle anime et gère les ressources humaines, en tenant compte des différents profils de personnels (administratifs, soignants et intervenants extérieurs), et des contraintes de surveillance 24 h/24.
- Elle définit et organise la prise en charge des résidents, en termes de qualité hôtelière et de qualité des soins.
- Elle organise la communication avec les résidents et leurs familles.
- Elle mesure et pallie les risques généraux de l'établissement pour assurer la sécurité des biens et des personnes, et en qualité de dirigeant, par une maîtrise de l'environnement juridique qui s'impose au secteur.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

La personne maîtrise la méthodologie et les outils de la conduite de projet afin de mettre en œuvre le projet de l'établissement.

Elle connaît le fonctionnement du système sanitaire et médico-social pour articuler ces connaissances avec le projet stratégique de l'établissement.

Elle maîtrise les règles de tarification qui régissent le secteur gérontologique et le rôle des différents acteurs afin de mener les relations et les négociations avec les organismes de tutelle.

Elle élabore, exécute le budget et supervise la gestion financière de l'établissement.

Elle organise la gestion des ressources humaines, des emplois et des compétences dans le cadre d'une activité 24h/24 et d'équipes pluridisciplinaires.

Elle coordonne le management des différentes équipes en animant des réunions d'informations et organise la communication interne.

Elle conçoit le projet de soin en mettant en place les référentiels et les outils de mesure de la qualité propres au secteur gérontologique afin de promouvoir la bientraitance.

Elle veille à la mise en place du projet de vie, d'accueil et d'animation pour les résidents.

Elle maîtrise l'environnement législatif et réglementaire du secteur des EHPAD afin d'anticiper les risques et d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteurs d'activité

Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Services et soins aux personnes âgées à domicile

Etablissements hospitaliers, services de gériatrie

Administrations et collectivités territoriales en charge de la solidarité et de l'aide sociale aux personnes âgées

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Type emplois accessibles :

Directeur d'établissement EHPAD, de services de soins à domicile,

Cadre gestionnaire en milieu hospitalier gériatrique

Chef de service, chef de projet dans une collectivité territoriale ou une administration, en charge de la solidarité

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

La DARES et France Travail ne publient aucun indicateur sur les familles professionnelles auxquelles ce périmètre se rattache.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

50% de l'institution, 50% de l'extérieur

Composition pour les membres extérieurs : 50 % de représentants des salariés et 50 % de représentants des employeurs.

Base légale

Date de décision	22/07/2010
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	22/07/2015

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Cette information a été supprimée en application de l'article 17.1 du Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/9875/>